



Vivre à
Sarrebourg

Ville de
Sarrebourg

Agenda & Informations de la ville de Sarrebourg

N°197 - Février 2021

**LE BUDGET
COMMUNAL.**

EDITO

Elaboration du budget 2021

Le 23 janvier, le conseil municipal a adopté le budget de la ville pour 2021. Son élaboration a été rendue difficile par les pertes de recettes dues à la fermeture de nombreux services causée par la crise sanitaire : piscine, musée, conservatoire et cinéma. L'occupation des gîtes a été elle aussi réduite suite à une saison touristique désastreuse. Ces baisses de recettes ne sont pas compensées, et durant la fermeture, les charges salariales et de fonctionnement ont dû être honorées.

Dans ce contexte, le budget a été élaboré en tenant compte des orientations suivantes :

- ▶ Maintien d'une gestion rigoureuse pour contrôler les dépenses de fonctionnement. Nous avons maintenu le soutien de la ville aux associations. Elles participent à la qualité de la vie. Nous comptons sur elles pour relancer les activités culturelles, sportives et de loisirs lors de la sortie de crise.
- ▶ La masse salariale demeure stable pour poursuivre l'entretien du cadre de vie et les services aux habitants.
- ▶ Nous réalisons néanmoins une économie de 500 000 € par rapport au budget 2020 avec des dépenses de fonctionnement de 13 millions d'euros.
- ▶ Dans un contexte difficile avec une réduction de l'autofinancement, nous avons un budget d'investissement plus modeste que l'année précédente. Nous avons deux priorités : la poursuite des travaux engagés en 2020 (dojo et parking silo) et des travaux de sécurité et d'entretien des bâtiments.

Le budget d'investissement sera de 3 718 007 €. Il faut noter qu'en raison de la crise sanitaire, les travaux ont pris du retard en 2020, certains sont reportés au cours de 2021 pour 4,5 millions d'euros. Notre ville prend donc sa part dans le plan de relance pour 2021.

Nous avons la ferme volonté de construire un nouveau commissariat. Nous attendons pour cela un soutien financier complémentaire de l'Etat. Pour financer les travaux, la ville réalisera un emprunt de l'ordre d'un million d'euros. Pour ne pas dégrader durablement les finances communales, nous sommes contraints d'augmenter la fiscalité sur les propriétés bâties et non bâties. Les taux d'imposition du foncier bâti vont passer à 11,83 % alors que le taux moyen national est à 21,59 %.

Nous rappelons aussi la dégradation des finances communales survenue ces dernières années. Durant le mandat du Président Hollande, les dotations de la ville ont été réduites de 1 951 148 €, la péréquation nationale des finances du bloc communal nous a pénalisé de 951 726 € entre 2012 et 2017.

Voici les orientations qui ont guidé l'élaboration du budget 2021 qui comprend encore une réduction des recettes car la crise sanitaire sera encore présente une bonne partie de 2021.

Soyez assurés, dans ce contexte difficile, de notre volonté de poursuivre l'amélioration des équipements, du cadre de vie et des services aux Sarrebourgeois.

Le Maire
Alain MARTY



INFOS MAIRIE

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

Malgré la crise sanitaire mais en prévision des examens scolaires, des voyages de fin d'année scolaire et des vacances estivales et, compte-tenu du nouveau dispositif mis en place pour la délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité, il est indispensable d'anticiper vos démarches auprès des services de la mairie. Pour prendre rendez-vous : www.sarrebourg.fr/mes-demarches-mairie-sarrebourg ou en appelant le 06 17 05 92 57 de 11h à 12h et de 13h30 à 14h.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

En vue des élections régionales et départementales qui se dérouleront cette année, merci de bien vouloir vérifier votre inscription sur la liste électorale ou solliciter un changement d'adresse.

Contact : etatcivil@mairie-sarrebourg.fr

RENTRÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

▶ Inscriptions jusqu'au 19 février 2021

1^{re} INSCRIPTION EN ÉCOLE MATERNELLE

Se munir impérativement : du livret de famille, carnet de santé, un justificatif de domicile (facture gaz, électricité...), n° d'allocataire CAF.

AU COURS PRÉPARATOIRE

Concerne tous les enfants inscrits actuellement en grande section de maternelle.

Se munir impérativement : un justificatif de domicile (facture gaz, électricité...), n° d'allocataire CAF.

INFO « neige »

Chaque hiver, la ville mobilise ses agents et s'organise pour réagir aux conséquences des chutes de neige qui pourraient perturber la circulation en ville.

Une astreinte hivernale est mise en place de décembre à fin février. 30 agents des services techniques interviennent en priorité, aux abords des hôpitaux, des écoles, des équipements publics, dans les rues principales, les rues piétonnes et les places publiques. Les tournées de salage et déneigement débutent à 4h30, selon les conditions climatiques, et se poursuivent en cas de mauvais temps.

Cette mobilisation des services municipaux doit aussi s'accompagner de celle des Sarrebourgeois.

Il est rappelé que d'après la réglementation, les propriétaires et locataires doivent enlever la neige et la glace devant leur maison afin de laisser un passage pour les piétons. Toutefois, la neige balayée ne doit pas être amoncelée en tas, mais mise en bourrelet le long du trottoir. La collaboration de tous les Sarrebourgeois est essentielle, elle permettra à tous de circuler en toute sécurité.

INFORMATIONS VACCINATION :

Pour les prises de rendez-vous vaccination :

- ▶ Numéro vert national : 0800 009 110
- ▶ Numéro d'appel Plateforme Moselle : 03 87 345 345
- ▶ Sur doctolib.fr directement en créant un compte personnel

Renseignements complémentaires en mairie, au 03 87 03 23 81

La mairie assistera les usagers n'ayant pas Internet pour la prise de rendez-vous dès lors que l'accès au planning de rendez-vous sera possible (saturé actuellement). Les personnes éligibles à la vaccination sont actuellement les suivantes : les personnes âgées de + de 75 ans ou les personnes à risques mais uniquement sur ordonnance du médecin traitant.



CENTRE AQUATIQUE

Fermé au public.

Accueil exclusif des scolaires et publics prioritaires (sportifs de haut niveau, étudiants STAPS, personnes avec prescriptions médicales, en situation de handicap...).

Pour les enfants pendant les vacances scolaires, du 22 février au 5 mars 2021, mise en place d'un PASS AQUATIQUE, soit 45 minutes de cours, 1 fois par jour du lundi au vendredi de 10h45 à 11h30. Sur inscription exclusivement.

Tarif : 40€ la semaine.

Fermeture pour vidange et entretien :

- ▶ du 1^{er} au 7 mars 2021, fermeture de la partie ludique (bassin sportif ouvert)
- ▶ du 8 au 14 mars 2021, fermeture de l'ensemble du centre aquatique

Réouverture : lundi 15 mars 2021.

Sous réserve de consignes sanitaires.

Renseignements : 03 87 23 82 61

CARNAVAL DES ENFANTS

En raison de la crise sanitaire le Carnaval des enfants ne pourra avoir lieu.



Le Département de la Moselle et la ville de Sarrebourg présentent :

MOSELLE Jeunesse

Du 22 au 26 février 2021

Quartier Mathém



NAISSANCES :

15/12 :

Clara fille de Alexis SAINT-GILLES et de Milène PHILIPPI

25/12 :

Menphys, fils de Wesley BENOIT et de Sarah DE BRITO

26/12 :

Mohamed, fils de Nasr SOUAYEH et de Rabia KRAIEM

28/12 :

Ahmet, fils de David HAYBER et de Ghania LAOUAR

29/12 :

Julian, fils de Cyrille JAEGER et de Julie LOPEZ-RODRIGUEZ

MARIAGE :

19/12 : Grégory FLEMING et Nilka ROBERTS

DECES :

04/12 :

Monique ZIMMERMANN veuve LANG

08/12 :

André WOLFFER

10/12 :

Jean BIERMANN

11/12 :

Lucien SOULLIE

13/12 :

Serge MASSERANN

15/12 :

René CHRIST

16/12 :

Irène MARX veuve KOCH

18/12 :

Arif HAKAN

23/12 :

Sonia PRZYBYLLA

24/12 :

Juliette MATHIS

27/12 :

Charles ROGY

29/12 :

Jean SCHOTT

03/01 :

André SEYER

03/01 :

René GERMAIN

05/01 :

Liliane PETT veuve MULLER

LE BUDGET COMMUNAL 2021

Adopté par le conseil municipal le 23 janvier dernier, le budget communal détermine les moyens financiers dont dispose notre commune pour l'année 2021.

Notre ville a dû s'adapter à la crise sanitaire et à ses contraintes.

Dans ce contexte incertain et difficile, la commune s'est engagée à une gestion rigoureuse tout en poursuivant ses investissements autour de projets structurants pour notre ville. Ainsi, elle poursuit l'aménagement du secteur gare, finalise la construction du nouveau dojo et s'engage dans une opération à long terme avec Action Cœur de ville, aménagement urbain et redynamisation de notre centre-ville. Elle se doit aussi de maintenir la qualité des services et des équipements municipaux.

Le budget primitif 2021

	Dépenses 16 791 457 € <i>(21 976 490 € en 2020)</i>	Recettes 16 791 457 € <i>(21 976 490 € en 2020)</i>
Fonctionnement 13 073 450 € <i>13 503 930 €</i> <i>en 2020</i>	Toutes les dépenses nécessaires à l'action quotidienne. Electricité, fuel, salaires du personnel municipal...	Impôts et taxes, dotations et subventions (DGF forfaitaire...), produits de gestion courante (entrées piscine, loyers perçus...).
Investissement 3 718 007 € <i>8 472 560 €</i> <i>en 2020</i>	Toutes les dépenses de construction, de rénovation, de création de voirie... qui enrichissent le patrimoine de la commune.	Récupération de TVA, taxes d'aménagement, emprunts et subventions (du Département, de la Région, de l'Etat ...) sur les travaux réalisés.

Le budget primitif 2021 s'attache à maîtriser les dépenses de fonctionnement, les taux de fiscalité et l'encours de la dette. Priorité est donnée aux investissements notamment à la poursuite de l'aménagement du secteur gare, avec la construction d'un parking silo et la finalisation d'un nouveau dojo rendu nécessaire par le développement de la pratique des arts martiaux et sports de combat au plus haut niveau.

La municipalité poursuit également son soutien aux associations sarrebourgeoises, culturelles, sportives, d'aide à la personne... particulièrement éprouvées par la crise sanitaire.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

► **Les dépenses réelles de fonctionnement : sont estimées à 12 563 250 € (12 995 600 € en 2020).**

- Charges à caractère général (énergie, chauffage, maintenance...) : 3 682 930 €.
- Personnel municipal : 7 570 620 €.
- Gestion courante (contribution au CCAS, subventions de fonctionnement...) : 938 000 €.
- Soutien aux associations : 590 000 €.
- Charges financières (remboursements des intérêts de la dette) : 87 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

► **Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 12 971 400 €.**

- Produits des services et du domaine :

En raison de la crise ils sont revus à la baisse et estimés à 795 000 € (1 042 000 € en 2020). Il s'agit notamment des entrées à la piscine, des activités culturelles (concerts, CRIS...), des inscriptions aux activités périscolaires et de loisirs ...

- Recettes fiscales totales : 9 271 150 €.

Elles comprennent la part des contributions directes, la taxe sur l'électricité (123 000 €), la taxe sur la publicité locale extérieure (145 000 €), les droits de mutation (200 000 €)...

- Attribution de compensation de la CCSMS, 3 568 150 € pour 2021.
- Dotations et participations : 2 269 250 €.

Les dotations de l'Etat ne seront connues qu'au printemps 2021.

- Autres produits de gestion courante : 514 000 €.

Notamment les revenus des immeubles (location de bâtiments communaux, gîtes...).



Les taux d'imposition

Contributions directes	Taux 2020	Taux votés pour 2021	Taux moyens communaux 2019 au niveau national	Taux moyens communaux 2017 niveau départemental
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,43 %	11,83 %	21,59 %	16,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,52 %	26,92 %	49,72 %	53,76 %

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

► Les opérations réelles nouvelles s'élèvent à **3 540 257 €**.

Dont 725 000 € d'opérations financières et 2 815 257 € d'opérations d'équipement.

► La principale opération financière est le remboursement en capital de l'emprunt pour **420 000 €**.

La priorité en 2021 est la poursuite et l'achèvement des travaux en cours :

- L'aménagement du secteur gare et la construction d'un parking silo (2,5 M€).
- La construction d'un dojo (2,3 M€).

Principaux travaux prévus en 2021

En raison des baisses des recettes dues à la crise sanitaire, l'autofinancement est fortement réduit. Dans ce contexte, le programme des travaux sera moins important cette année. La priorité sera donnée à la poursuite des équipements engagés et aux travaux de sécurité sur nos bâtiments. Cependant, le programme suivant est inscrit au budget :

Outre l'entretien et la mise aux normes des bâtiments municipaux, des crédits ont été votés pour, entre autres :

- la fermeture des stands des halles du marché : 50 000 €.
- l'installation de nouveaux équipements et aménagements dans les écoles : 17 500 €.
- l'aménagement de la zone de loisirs : 80 000 €.
- l'amélioration de nos équipements sportifs (stade municipal, gymnase Malleray...) : 44 000 €.
- la création de locaux d'entretien (Restos du cœur, parking des Capucins, serres...) : 19 000 €.
- divers diagnostics amiante : 12 000 €.

Ont également été votés des crédits pour :

- la démolition de bâtiments et la construction d'un parking rue Lupin : 192 000 €.
- la création d'un bassin de rétention rue de la Forêt : 70 000 €.
- le réaménagement de la rue des Maraîchers : 50 000 €.
- un programme de vidéo-protection : 30 000 €.
- l'achat de matériel de signalisation lumineuse et de radars de limitation de vitesse : 16 100 €.
- l'achat d'un radar contrôle de vitesse : 7 700 €.



RECETTES D'INVESTISSEMENT

► Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **3 132 107 €**.

- le fonds de compensation de la TVA est estimé à 700 000 €.
- la taxe d'aménagement à 200 000 €.
- les subventions d'investissement à 1 296 408 € (État / Région / Département / Agence nationale pour sport...).

Pour réaliser ce programme, un emprunt de 1,3 million d'€ a été inscrit.

Un budget maîtrisé et responsable au service des Sarrebourgeois.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Le prix de l'eau est maintenu à 0,848 € HT le m³.



Couvent Saint Ulrich, les nuages s'amoncellent

Les mauvaises nouvelles financières s'accumulent sur les comptes de notre commune. **Après la faillite de l'entreprise délégataire de la gestion des gîtes (210 000 euros provisionnés au titre d'une perte potentielle)**, c'est la liquidation financière de la SAEM le Couvent dont la ville est le principal actionnaire, qui a été actée.

En effet, le samedi 16 Janvier dernier, une commission des finances extraordinaire à « objet unique » s'est réunie autour du Maire par ailleurs Président de la société en liquidation. Le maire a présenté les comptes et le bilan d'une société à la dérive. **En témoigne son dernier exercice de pleine activité 2018 qui s'est soldé par un déficit de près de 60 000 euros et un dépôt de bilan qui coûtera 170 000 euros aux contribuables Sarrebourgeois, la note est salée.**

Pour bien comprendre l'histoire de ce « naufrage annoncé », il faut rappeler que cette société d'économie mixte avait été créée en 2003 pour poursuivre l'activité d'une association née au milieu des années 80 « les Chemins du Baroque » dont l'objet principal était l'organisation annuelle d'un Festival Baroque. Parallèlement, l'association puis la SAEM ont développé des collaborations internationales en Amérique Latine.

Le rapport de la Cour Régional des Comptes du 7 novembre 2006 avait d'ailleurs mis en évidence pour 2005 l'intensité des allers-retours entre Saint Ulrich-Bogota ou Cuba. Déjà, la gestion de la SEM entraînait plus de 20 000 euros de frais financiers par an... **Les salariés de la SAEM menaient « grand train ».**

Ce rapport est accessible à <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/sem-le-couvent-ulrich-sarrebourg-moselle>

Aussi pour amortir les difficultés financières de la SAEM, la commune a régulièrement procédé à des apports en capital pour un montant de près de 250 000 euros. Les élus d'opposition d'alors, Jean-Marie Brichler Inspecteur des Finances ou Jean-Yves Schaff professeur d'économie avaient attiré l'attention du Maire et des élus, que cet abondement serait un jour « pertes et profits » pour notre commune.

Ce jour est arrivé, samedi 23 janvier 2021, plus de deux ans après que la SAEM ait été mise en sommeil, le budget 2021 de la commune de Sarrebourg inscrira une **nouvelle provision pour « pertes irrécouvrables » de 170 000 euros.**

Pourquoi le Maire de Sarrebourg qui s'est longtemps targué de « gérer la commune en bon père de famille » a-t-il oublié de dire à Alain Marty Président Directeur Général de la SAEM d'en faire autant ?

2021 ? Quel avenir ?

2020 vient de s'achever !! Ouf dirons-nous. Mais que va-t-il advenir de 2021 ? Depuis mars 2020 notre ville, notre région, notre pays tournent au ralenti avec la peur au ventre pour tout le monde. Peur de ce maudis virus plus « virulent » qu'il n'y paraissait et qui a fait beaucoup de victimes, peur de la perte de son emploi, tant il y a eu et a encore d'entreprises en proie à de grosses difficultés, peur de ne plus pouvoir avoir de projets individuels.

Des décisions gouvernementales souvent prises sans réelles concertations des corporations concernées, et mal comprises par une grosse partie de nos concitoyens ont fragilisé notre pays.

Notre municipalité pendant ce temps-là, alors qu'on parlait de reconfinement, de distanciation et de seconde vague, a organisé une braderie et le festival « Art dans la rue ». Était-ce raisonnable ? Respectueux des gens ? Chacun aura son opinion.

Alors 2021, son avenir ? La municipalité a engagé des travaux (dojo, silo, ...), annulé d'autres projets (parvis de la gare) du fait de la baisse notable de ses revenus. De part cette situation, peut-on espérer une aide municipale à certains commerces afin d'éviter leur faillite, des travaux de réfections de certaines voiries, une propreté accrue du centre-ville etc. ... afin d'améliorer le quotidien des Sarrebourgeois ?

2021 risque d'être longue et difficile. Quoiqu'il arrive, restons OPTIMISTES.

Joséphine Faivre

DE LA COLÈRE A L'ESPOIR

La crise historique que nous traversons n'aura ni son New Deal municipal ni son Roosevelt local. En effet, le budget d'Alain Marty est un budget d'austérité : -14% en fonctionnement et -65% en investissement. Il aurait fallu un plan visionnaire de relance à l'image du Grand Est, pourtant dirigé par un élu LR mais qui a fait le choix de l'avenir avec « un budget solidaire et vert pour aujourd'hui et pour demain : hausse de +35% des crédits d'investissement consacrés à l'attractivité ». Alain Marty gère cette sortie de crise comme il gère la ville depuis 31 ans : pas d'investissement = pas d'équipement = pas d'attractivité = une population obligée de quitter le territoire pour vivre.

J'en avais fait l'analyse durant la campagne électorale, et l'INSEE vient de la confirmer récemment. Alain Marty a donc créé la dette démographique qui est la pire de toutes. La dernière chance d'éviter le désastre, est que le Conseil d'Etat, que j'ai saisi, annule l'élection de 2020.

www.fabienkuhn.fr

Fabien KUHN

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

La SEM Le Couvent, une très belle aventure culturelle.

L'intention de notre groupe était de consacrer cette page au budget 2021. Le budget est l'acte le plus important de la vie communale.

L'un des groupes minoritaires utilise son espace pour s'exprimer sur la SEM (Société d'Economie Mixte) Le Couvent de Saint Ulrich. Devant une présentation très orientée, nous souhaitons vous fournir d'autres informations.

La SEM Le Couvent de Saint Ulrich, créée en 2003, avait pour mission la gestion du couvent, l'organisation de résidences pour les artistes, l'organisation du Festival de Musique de Sarrebourg, des animations culturelles sur le territoire et en milieu scolaire, des actions de coopération avec l'Amérique Latine et enfin la gestion d'une société de disques, témoin des temps forts musicaux, K 617.

Lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2020, les actionnaires ont acté la clôture des comptes de la SEM Le Couvent et sa dissolution. La ville, partie prenante au capital pour 170 200 €, est directement concernée.

Le Maire a présenté lors d'une commission des finances, les comptes annuels qui traduisent la volonté des actionnaires de clôturer la SEM avec l'ensemble des écritures comptables. Elle s'accompagne d'une dépréciation des actifs pour 170 200 € apportés par la ville.

Les raisons de la perte du capital social

En 2003, lors de la création de la SEM, l'actif de la société de disques K 617 représentait des enregistrements et des stocks de CD. Sa valeur a été fixée à 260 000 € par deux cabinets (FIDAL et KPMG). La société de disques K 617 était une filiale de la SEM. La valeur fixée il y a 18 ans s'est effritée ces dernières années dans un contexte du marché du disque qui a vu disparaître plusieurs sociétés solides et florissantes.

Il a fallu constater sa perte, après avoir proposé un plan de redressement en 2017. Dans le contexte actuel d'un marché médiocre et bouleversé, les objectifs assignés n'étaient pas atteignables. La clôture de la SEM avec dépréciation des fonds propres s'est imposée aux actionnaires.

L'autre raison est la réduction des subventions des différents partenaires notifiées parfois tardivement alors que les actions culturelles étaient engagées.

Enfin, l'amortissement des actifs par anticipation a dégradé les derniers bilans.

La SEM Le Couvent de Saint Ulrich a été un acteur majeur de la vie culturelle de Sarrebourg

Il faut rappeler que l'action de la SEM a été riche ; elle représente d'abord **une action patrimoniale**. Le Couvent de Saint Ulrich est propriété de la ville, il a été entretenu pendant 17 ans par la SEM qui était locataire.

Sur le **plan culturel**, plus de 400 concerts ont été organisés. Entre 2003 et 2016, le Festival de Musique de Sarrebourg était un des plus importants de Lorraine. La mise en œuvre pendant 6 ans du « Mois National du Baroque Latino-Américain » avec 180 concerts dans 30 villes de France. La réalisation de reportages pour la télévision et de

nombreux articles de presse témoignent du rayonnement de Sarrebourg. 250 disques ont été distribués à plus de 2 millions d'exemplaires dans 50 pays.

C'est à partir de Saint Ulrich qu'a été opérée la découverte de l'autre moitié du baroque universelle qui fait aujourd'hui partie de l'histoire de la musique.

N'ayant plus de personnels salariés, l'animation culturelle a été reprise depuis 2014 par l'Association des Amis de Saint Ulrich.

Près de 600 000 € de ressources pour la ville

La perte du capital social est compensée par les actions de la SEM Le Couvent de Saint Ulrich et par « l'Association des Amis de Saint Ulrich ». En effet, grâce à l'engagement de ces deux structures, la ville a perçu les sommes suivantes :

• Récupération de TVA lors des travaux :	213 433 €
• Loyers versés de 2003 à 2020 :	257 543 €
• Participation à l'entretien du bâtiment :	112 000 €

Ces reversements montrent que le bilan financier est moins négatif et qu'il ne se limite pas à la perte de l'apport en capital par la ville.

Nous regrettons la mise en cause de personnes

Le fond du dossier est celui de l'action culturelle et la difficulté de fédérer des moyens financiers stables sur ces enjeux. C'est un débat digne d'intérêt encore plus indispensable dans la période particulière que nous vivons. Dans ce contexte, nous regrettons les attaques de personnes.

Le Maire, dans sa présentation en commission, a assumé ses responsabilités. Il est de « bonne guerre » que l'opposition le critique, cela fait partie du jeu politique. Mais il est choquant de mettre en cause les salariés de la SEM.

L'opposition écrit « Les salariés de la SEM menaient grand train ». Cette mise en cause des personnes est contredite par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui mentionne « Force est de constater qu'aucune dépense anormale n'a été engagée et que les montants des dépenses de bouche et d'hébergement restent dans la mesure du possible relativement modérées, le recours aux compagnies aériennes « low coast » étant régulièrement effectué. Est-il sincère de citer comme argument un rapport et lui faire dire le contraire ?

Il faut, de plus, préciser que les subventions de la ville n'ont jamais financé les actions de coopération en Amérique Latine. D'autres financements (Ministère des Affaires Etrangères, Fondations), leurs étaient dédiés.

En guise de conclusion, il est intéressant de revenir sur les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes :

« L'activité de la société Le Couvent et ses prestations en font un instrument de service culturel de qualité et à la notoriété reconnue dans son domaine au service de la musique classique notamment baroque ».

**Servir Sarrebourg
Majorité Municipale**



Parcours Chagall

Musée du Pays de Sarrebourg et Chapelle des Cordeliers

S'il est difficile aujourd'hui de partager avec le public les nouveaux accrochages, notamment les tapisseries d'Yvette Cauquil-Prince d'après les œuvres de Marc Chagall « *Les Arlequins* » et « *Paysage méditerranéen* », pour cause de crise sanitaire, il n'en demeure pas moins que l'équipe du musée reste très active et œuvre pour l'avenir !

Comme dans la plupart des musées nationaux, le Musée du Pays de Sarrebourg poursuit ses missions permanentes :

- ▶ conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections,
- ▶ adapter les collections pour les rendre accessibles au public le plus large,
- ▶ concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture,
- ▶ contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Si habituellement l'accueil du public et les animations mobilisent la majeure partie du temps de l'équipe, les contraintes actuelles lui permettent de se consacrer davantage aux collections, véritable socle du Musée.

Ce temps permet de procéder au récolement des collections exposées et d'ouvrir les vitrines pour faire le point sur l'état de conservation des objets, notamment les plus fragiles.

En 2020, plus de 770 objets ont ainsi pu être récolés.

Le Musée poursuit également l'enrichissement de ses collections.

Si aujourd'hui le musée possède des collections de référence (faïence...) c'est grâce à un travail mené de longue date, qui se poursuit aujourd'hui pour les générations futures et pour l'attractivité du musée.

L'enrichissement des collections s'effec-

tue grâce à des dons de privés ou d'association mais aussi grâce à des achats. En 2020, le Musée a pu préempter, en vente publique, deux objets rares et particulièrement intéressants, de la prestigieuse Manufacture de Niderviller.

L'acquisition porte sur une statuette de loup pris au piège ; très intéressante car la sculpture animalière de Niderviller se trouve très rarement en collection publique et **une tasse et sa soucoupe à décor de scènes galantes** d'une qualité d'exécution exceptionnelle. Ces deux pièces sont en faïence polychrome émaillée et datent du XVIII^e siècle.

Pour ces deux acquisitions, la ville de Sarrebourg a bénéficié du soutien financier du Ministère de la culture et de la Région Grand Est.



Bibliothèque municipale Pierre Messmer

Horaires

Section adulte

Mardi, mercredi, vendredi 10h-18h, samedi 10h-17h.

Section jeunesse (période scolaire)

Mardi, vendredi 12h-14h/16h-18h, mercredi 10h-18h, samedi 10h-17h

Renseignements 03 87 03 28 52.

En raison du couvre-feu, la bibliothèque ferme ses portes à 17h45 !

Les portes de la bibliothèque sont ouvertes...

Entrez pour voyager, découvrir le monde, les mots, les civilisations, l'histoire, les autres, la nature, les anciens, les dessins, les poèmes...



CinéSar

Fermeture administrative jusqu'à nouvel ordre.

Revue mensuelle éditée par la Ville de Sarrebourg
11, Place Pierre Messmer - 57400 Sarrebourg
Tél : 03.87.03.05.06 - www.sarrebourg.fr
Directeur de la publication : Dr Alain MARTY, maire
Coordination et rédaction : Catherine MATT, resp. com.
Mise en page et impression : Imprimerie REPRO-SERVICE,
Tirage : 7000 exemplaires. Dépôt légal à parution